



## **DÉCISION du Maire**

**06/2026**

### **Objet : Décision de passation d'un contrat de maintenance préventive des équipements de laverie**

Le Maire de Chauconin-Neufmontiers,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables en dessous des seuils réglementaires,

**Vu** les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales réglant les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut déléguer certaines attributions au Maire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres,

**Vu** la nécessité de passer un contrat pour l'entretien des équipements de laverie (laveuse à capot et adoucisseur) de l'école primaire Marianne de la Commune,

**Vu** le devis présenté par la société COMPAGNIE HOBART S.A.S. en date du 17 mars 2026,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** Il est décidé de passer un contrat avec la société COMPAGNIE HOBART S.A.S., ZI Paris Est - Allée du 1er Mai, 77312 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2 pour la maintenance préventive des équipements de laverie.

**ARTICLE 2 :** Le contrat prendra effet à compter du 15 avril 2026 pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable par reconduction expresse une fois, sans que sa durée totale puisse excéder deux ans après sa date de démarrage.

**ARTICLE 3 :** Le montant forfaitaire annuel du contrat s'élève à 406,00 € HT, soit 487,20 € TTC. Ce forfait inclut une visite de maintenance annuelle. Les prestations de maintenance curative (main-d'œuvre et déplacement) et les pièces détachées feront l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs préférentiels prévus au contrat.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Meaux
- Madame la Comptable publique assignataire de Meaux

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 8 avril 2026.

La Maire,  
Marie LEAL

